

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2024-061SEANCE DU **MARDI 4 JUIN 2024**

Le mardi 4 juin 2024, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 29 mai 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 27
Nombre de Membres présents : 21	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 6	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Héléne BERGER, Olga MARTINEAU, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Frédéric DAVIET, Gilberte RICHER.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Chantal BOISNIER pouvoir à Sophie LAGREE, Marc PLOUZEAU pouvoir à Daniel DAMMERY, Magali DEVAUD pouvoir à Christelle LAMBERT, Héléne BELLUT pouvoir à Eric MAUCORT, Laurent BAUMEL pouvoir à Jean-François DAUDIN, Corinne RUFET pouvoir à Lucile VUILLERMOZ.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Chantal BOISNIER, Marc PLOUZEAU, Jean-Christophe PELLETIER, Magali DEVAUD, Héléne BELLUT, Laurent BAUMEL, Yoanna DESROCHES, Corinne RUFET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Daniel DAMMERY

Adhésion au Comité français pour YAD VASHEM

La ville de Chinon perpétue les hommages rendus aux victimes des guerres, de la déportation et des génocides et organise de nombreuses cérémonies patriotiques.

Depuis 2022, un travail de mémoire a été engagé aux côtés de Monsieur Jacques CAEN, rescapé de la déportation, et de sa famille, afin de rendre hommages aux victimes de la persécution nazi.

Un travail de mémoire est assuré auprès des collégiens. Des pavés, en hommage à chaque habitant de Chinon déporté ont été posés rue Haute Saint-Maurice, et plus récemment un jardin des Justes a été créé.

Aussi, il est proposé de poursuivre ces actions en adhérant au Comité français YAD VASHEM.

Pour l'année 2024, la cotisation s'élève à 200 € pour les villes de 3 500 à 35 000 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le principe d'adhésion au Comité français pour YAD VASHEM en qualité de Membre du Réseau des Villes et Villages Français des Justes parmi les Nations ;
- **AUTORISE** Le Maire ou l'Adjointe en charge des cérémonies à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Fait à CHINON, le 12 juin 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 17/06/2024

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.